

Le 29 août 2011

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

Par courriel et dépôt électronique (SDÉ)

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 255
C.P. 001, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux normes internationales d'information financière (« IFRS »)
Dossier de la Régie : R-3768-2011
Notre dossier : R000318 FE

Chère consœur,

Par la présente, la demanderesse, conformément à l'échéancier déterminé par la décision D-2011-123, présente ses commentaires sur les budgets de participation.

À la lumière des propos de la Régie mentionnés au paragraphe 17 de la décision précitée ainsi que de la portée limitée de leur intervention, la demanderesse croit qu'il serait opportun que le GRAME et SÉ/AQLPA, dans un objectif d'efficience, se consultent afin de désigner un témoin expert commun.

Ceci terminant les commentaires de la demanderesse, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Éric Fraser*

Éric Fraser

c.c. Intervenants
Me F. Jean Morel
Affaires juridiques TransÉnergie